

Compte rendu réunion parents professeurs
École élémentaire champs perdrix
le mardi 17 septembre

Présentation de l'école et de l'équipe :

- 155 enfants scolarisés pour l'année 2024-2025
- 10 classes dont 1 classe ULIS avec 12 élèves en situation de handicap
- ♦ **Enseignants chargés de classes :**
 - CP1 Mme Pzola remplacée le vendredi par Mme Fatmi
 - CP 2 : Mme Jannaud Ménétrier
 - CE1 A : Mme Febrey
 - CE1 B : Mme Milliere et M Mouette
 - CE1/CE2: Mme Schaller
 - CE2/CM1 : Mme Laffont
 - CM1 : Mme Lacharme
 - CM1/CM2 : : M Buffière
 - CM1/CM2 M Zucchini remplacé le mardi par Mme Fatmi
 - ULIS : Mme Fort

Périscolaire :

● **Accueils périscolaires**

- **Tap** : Accueil gratuit dans l'école de 16h05 à 16h50 (inscription en mairie)
- **Périscolaire** :

Une **garderie périscolaire** accueille les élèves de l'école après inscription auprès des services de la mairie. L'accueil périscolaire est situé dans un bâtiment attenant à l'école. L'entrée se fait uniquement par le parking de l'école. Horaires : le matin à partir de **7h00** et le soir jusqu'à 19h.

- **Restaurant scolaire** :

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants doivent se rendre à **la mairie** : 11 rue de l'hôpital 21000 Dijon, pour récupérer un dossier famille. Cette procédure peut également se faire sur internet : **mydijon.fr**

Responsable éducatif : Virginie VASCONCELOS:06 34 66 44 17

Directrice : Amandine Grillot : 06 24 24 29 45

Directeur adjoint : Sandy Buttet : 06 24 24 29 45

- **Quelques rappels importants :**

Si votre dossier famille n'est pas validé par les services de la mairie, votre enfant ne pourra pas être pris en charge par les animateurs du périscolaire.

L'abonnement est obligatoire et votre enfant (sauf situation exceptionnelle) ne pourra pas manger un jour non prévu dans l'abonnement. Toute absence au restaurant scolaire devra être signalée au moins **trois jours** avant la prise du repas non pas à l'école mais au numéro vert suivant : **0800 210 519 ou au 06 24 24 29 45**

CLAS : Le CLAS est un dispositif d'aide aux devoirs mis en place au sein de l'école.

Le dispositif débutera le lundi 30 septembre pour se terminer mi-juin. Les animateurs de la maison phare prennent en charge les élèves de l'école par groupe de 12 maximum les lundis, mardis et jeudis **de 16h05 à 17h30**. Les fiches d'inscription vous seront adressées à la fin du mois de septembre. Attention, le nombre de places sera à nouveau limité cette année ! En fonction des situations scolaires et familiales certains élèves seront prioritaires.

4 groupes de 12 enfants seront ouverts le lundi 30 septembre donc seulement 48 enfants sur 155 pourront participer à ce dispositif.

La directrice du CLAS est Mme Martin (maison phare).

Tarif : 4 euros pour l'année

Les règles de sécurité dans l'école :

Nous demandons à chaque famille de bien respecter les horaires de l'école :

HORAIRES DE L'ÉCOLE :

	Matin	Après-midi
Accueil	8h40 à 8h50	13h40 à 13h50
Sortie	11h50	16h05

JOURS D'ÉCOLE :

Lundi	Mardi	Mercredi matin	Jeudi	vendredi
-------	-------	----------------	-------	----------

Nous constatons malheureusement encore beaucoup de retards, ce qui entrave le bon fonctionnement des classes.

Les écoles sont toujours placées en mesure de vigilance VIGIPIRATE. Les parents des enfants scolarisés à l'école élémentaire ne peuvent plus rentrer dans l'enceinte de l'école. Lorsque vous accompagnez une sortie, nous vous demandons d'attendre la classe à la grille de l'école. Si votre enfant rencontre un problème scolaire ou de discipline vous devez prendre rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant par l'intermédiaire du **cahier bleu**. Vous ne pourrez pas entrer dans l'école sans avoir au préalable pris un rendez-vous.

Fin de l'école et sortie: A l'école élémentaire, les enfants sont autorisés à rentrer seuls. Il est important que chaque parent soit clair avec les directives qu'il donne à ses enfants. Les enfants doivent savoir chaque matin s'ils mangent à la cantine, vont au TAP, au CLAS ou à la garderie. Lorsque les parents appellent la journée pour informer d'un changement, la directrice est dans sa classe et ne peut DONC PAS transmettre les informations aux enfants.

Relations parents enseignants :

Pour la communication : pour toute demande concernant la scolarité de votre enfant, nous vous demandons de mettre un mot dans **cahier bleu (cahier de liaison) en priorité.** Les rendez-vous avec la directrice ne doivent pas être pris avant d'avoir vu l'enseignant de votre enfant.

Depuis des années, l'école travaille en lien étroit avec les familles. Nous sommes assez stricts sur la discipline les enfants le savent et c'est grâce au soutien que vous apportez aux décisions prises à l'école que nous avons dans notre école un climat agréable pour le travail.

Cette année encore, vous allez avoir la possibilité de venir voir votre enfant travailler dans sa classe grâce au dispositif **Classe ouverte.** C'est un moment très important car vous verrez la façon de travailler et les attentes de l'enseignant.

Pour toutes les demandes administratives, la directrice est déchargée les jeudi et les vendredis.

Election des représentants de parents : RPE

Nous avons besoin de 10 candidats pour être représentant des parents

Si vous êtes candidat et élu, vous siégerez au conseil d'école qui se réunit au moins une fois par trimestre et dont les attributions sont les suivantes :

- Il vote le règlement intérieur.
- Il prend part aux décisions concernant la vie de l'école

Engagement :

Participer aux trois conseils d'école (1 par trimestre)

Représenter l'ensemble des parents d'élèves de l'école.

- **Règlement intérieur** (en détail sur le site d'école)

Rappel des points les plus importants :

- Pour les **absences scolaires** : Appeler l'école le matin entre 8h30 et 8h50 et remplir un bulletin d'absence détachable à la fin du cahier bleu. Lorsque l'enfant n'est plus malade et qu'il revient à l'école, il doit donner son bulletin d'absence à son enseignant.
- **Pour les goûters** : seuls les fruits frais sont autorisés
- **Jeux** : pas de jeux qui viennent de la maison. Tous les jeux sont achetés avec l'argent de l'école et stockés dans le chalet de la cour ou en salle polyvalente

● **Anniversaire** :

Les risques d'allergie grandissent d'année en année, aussi avons nous pris la décision de ne plus faire les anniversaires à l'école. Il est interdit d'apporter des boissons, des bonbons ou des gâteaux à l'école. Les classes de CP et la classe de Mme LAFFONT cuisineront une fois par période pour fêter tous les anniversaires de la période.

- **Les vêtements** : les enfants oublient très souvent leurs vêtements à l'école sous le préau. Nous vous demandons de marquer les vêtements et d'être vigilants à ce qu'ils ramènent bien tous leurs vêtements.

- **COOPERATIVE** :

La coopérative scolaire permet de favoriser les sorties scolaires, pourvoir à l'amélioration de la bibliothèque, aider à l'achat des petits consommables de classe et d'école qui rendent plus agréable et confortable la vie des classes.

Le montant de la coopérative scolaire reste le même que les années précédentes :

10 € pour un enfant scolarisé, **12 €** pour deux enfants, **14 €** pour trois enfants.

Vous pouvez régler la somme : en espèces sous enveloppe nominative ou par chèque à l'ordre de : **ASSC Champs-Perdrix**

Sorties Scolaires et évènements importants :

Projet classe découverte : Cette année, nous avons un projet très important : emmener tous les enfants de l'école en classe découverte 5 jours (4 nuitées) à Saint Martin de Bréhal (au dessus du Mont Saint Michel). Nous allons prochainement organiser une réunion d'informations. Le prix de cette classe découverte est de 350 euros par enfant. Nous allons demander le maximum de bourses afin de limiter les coûts.

Les objectifs sont multiples :

- consolider les liens entre tous les élèves
- améliorer le climat d'école
- découvrir de nouveaux paysages
- grandir et devenir autonome

Évènements d'école :

- Chorale avant les vacances et de Noël + goûter
- Kermesse + tombola + goûter

Espace parents :

Nous ne rouvrirons pas l'espace parents cette année à l'école élémentaire, la fréquentation a complètement chuté et cela mobilise trop d'intervenants pour si peu de fréquentation.

Évaluations des élèves : Les évaluations ont lieu tous les semestres. Votre enfant aura un bulletin scolaire fin janvier et un bulletin scolaire fin juin. Les élèves sont évalués par compétences avec un code couleur.

- Vert : compétences acquises
- Jaune : compétences en cours d'acquisition
- Rouge : compétences non acquises
- Cases blanches : élève absent

Évaluation d'école :

Cette année, il va également y avoir une évaluation d'école, pour permettre de déterminer le climat de l'école et voir ce qui peut être amélioré. Les parents seront mis à contribution. Ils devront répondre à des questionnaires par mail. Des groupes de parents seront également reçus par les évaluateurs. Nous aurons plus de renseignements après le lundi 30 septembre date à laquelle la directrice de la maternelle et de l'élémentaire auront une réunion sur les modalités de cette évaluation d'école.

DIVERS :

Piscine : 10 séances pour chaque classe

Site de l'école : Afin de limiter les photocopies le règlement de l'école et les comptes rendus des réunions seront mis en ligne sur le site d'école. Chaque parent pourra le consulter facilement en se rendant sur le site d'école (<http://champsperdrix.fr>)